

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES	1847
Date dépôt / modification	04/10/2021
Date validation	14/12/2021

MASTER EN EXPERTISE COMPTABLE ET FISCALE (EN ALTERNANCE)

FINALITÉ	SPÉCIALISÉE	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	1. Sciences humaines et sociales	DOMAINE D'ÉTUDES	9. Sciences économiques et de gestion
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIÈME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	120

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dispensent un enseignement supérieur poursuivant une **finalité professionnalisante de haute qualification**, associant étroitement apprentissages pratiques et conceptualisation théorique. Les formations proposées s'effectuent au niveau du bachelier et du master (Décret « Paysage », Chap. II, Art. 4, § 1 et 3) ; elles visent le développement de compétences disciplinaires et transversales correspondant aux niveaux 6 (type court) et 7 (type long) du cadre francophone des certifications de l'enseignement supérieur. Dans la lignée du bachelier de transition, le master professionnalisant offre l'opportunité aux étudiants d'approfondir leur formation et de se spécialiser dans leur domaine.

Les **stages** en milieu professionnel constituent une dimension centrale de la formation dispensée par les Hautes Écoles. Ils permettent le développement progressif et intégrateur des compétences requises par l'exercice du métier, tout en autorisant une réflexion sur la pratique professionnelle. La réalisation du travail de fin d'études (TFE) ou du mémoire, qui trouvent dans les stages des terrains de choix, constitue l'aboutissement d'un parcours de formation valorisant pratique professionnelle et recherche s'y appliquant.

En phase avec la société et inspirées par ses enjeux actuels, les Hautes Écoles constituent des lieux privilégiés d'innovation et de création de savoirs. Elles remplissent cette mission de concert avec les communautés de référence, professionnelles et scientifiques, à partir d'un ancrage régional et dans une visée internationale. Les enseignants des Hautes Écoles, femmes et hommes de terrain aux profils variés, sont ainsi engagés dans des recherches-actions et des recherches appliquées qui constituent, avec l'accompagnement des apprentissages, le cœur de leur métier. Ces recherches nourrissent les formations dispensées et permettent l'émergence de nouveaux espaces de réflexion, de mutualisation de savoirs et d'action.

Sur le plan pédagogique, les Hautes Écoles forment des **praticiens réflexifs**, des professionnels capables d'agir dans des contextes en constante mutation et d'apporter à des problèmes complexes des réponses appropriées, créatives et innovantes. Pour assurer leurs formations, les Hautes Écoles déploient un **accompagnement de proximité** (groupes-classes, apprentissage par les pairs, tutorat, mentorat). Pour ce faire, elles recourent à une pédagogie centrée sur l'étudiant, qui prend pleinement la mesure des changements de paradigmes éducatifs, épistémologiques et socio-économiques de la société postmoderne, en privilégiant l'induction, le dialogue des savoirs de divers types (scientifiques, expérientiels, techniques), la discussion critique, la contextualisation des objets de savoir.

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mobilisées chacune autour de leur projet pédagogique, social et culturel qui caractérise leur identité propre, assurent enfin une mission éducative essentielle : former non seulement des professionnels innovants, créateurs, capables de faire face à la complexité et à la spécificité de leur environnement, mais aussi des **citoyens engagés et responsables**, soucieux de la collectivité et de son bien-être. C'est pourquoi les Hautes Écoles valorisent, outre le développement de compétences professionnelles, l'acquisition de **compétences transversales**, de nature organisationnelle, relationnelle, communicationnelle et réflexive.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

La formation débouchant sur le titre de **master en expertise comptable et fiscale** est organisée dans le cadre du **décret du 31 mars 2004** de la Communauté française, définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et finançant les universités. Il y est précisé que les **objectifs généraux** de ce type d'enseignement sont : « préparer les étudiants à être des citoyens actifs dans une société démocratique, préparer les étudiants à leur future carrière et permettre leur épanouissement personnel, créer et maintenir une large base et un haut niveau de connaissances, stimuler la recherche et l'innovation ». ¹

Le master en expertise comptable et fiscale organisé par l'enseignement supérieur de type long correspond au **niveau 7 du Cadre européen de certification**. Le titulaire de ce diplôme dispose d'une formation générale en gestion et d'une spécialisation en comptabilité et en fiscalité. Il est capable d'exploiter ses connaissances dans le cadre de situations professionnelles diverses et complexes, mais aussi pour résoudre des problèmes en matière de recherche et/ou d'innovation et développer de nouveaux savoirs dans différents domaines.

Les titulaires de ce diplôme, en tant que professionnels du chiffre, exercent leurs activités dans les domaines spécialisés de la gestion, de la comptabilité, de la fiscalité, dans tous les secteurs d'activité. Il n'est dès lors pas possible de définir un seul **profil professionnel** qui serait une référence correcte pour tous les titulaires d'un master en expertise comptable et fiscale. Ce programme développe les compétences et l'expertise nécessaires pour rejoindre l'ITAA (*Institute for Tax Advisors and Accountants*) et acquérir les titres d'expert-comptable certifié et/ou conseil fiscal certifié après obtention de l'agrément professionnel.

Le titulaire d'un master en expertise comptable et fiscale dispose de savoirs généraux et disciplinaires hautement spécialisés qui lui permettent d'occuper une fonction à responsabilités centrée sur la gestion en général ou dans un domaine particulier de l'expertise comptable et fiscale.

Il s'intègre facilement et efficacement dans tout type d'organisation, qu'il s'agisse

- d'organisations de petite, moyenne ou grande taille ;
- de structures nationales ou internationales, publiques ou privées ;
- de structures avec ou sans but lucratif, du secteur marchand ou non marchand ;
- de différents secteurs d'activités.

Il peut avoir un statut d'employé ou de cadre, devenir travailleur indépendant ou dirigeant d'entreprise(s).

Il occupe généralement des postes d'encadrement en finance relatif à la comptabilité et à la fiscalité. Il contribue à la gestion optimale des moyens dont dispose l'organisation.

Il exerce avec discernement les actes de gestion des organisations citées ci-dessus, tant stratégiques qu'opérationnels, indispensables à l'atteinte des objectifs visés par ladite organisation. Il agit en étant conscient et en tenant compte des conséquences de ses décisions pour l'ensemble des parties prenantes.

Il réalise ses activités, de manière responsable et autonome, seul ou en collaboration avec l'équipe qu'il anime et, le cas échéant, dans un contexte multilingue et/ou international.

Ces activités peuvent concerner tous les domaines de la gestion. Leur importance relative et la place qu'elles occuperont dans l'activité quotidienne du gestionnaire évolueront en fonction de l'expérience acquise et de l'ancienneté dans la fonction.

¹ Missions de l'enseignement supérieur telles qu'elles ont été précisées lors de la Conférence des ministres européens en avril 2009

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

Documents de base : dossier de qualification professionnelle de l'expert-comptable certifié – source ITAA et référentiel de compétences du bachelier en comptabilité.

1. S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution

- 1.1. Travailler, aussi bien de manière autonome qu'en équipe - en ce compris au sein d'un réseau de pairs et d'experts - dans le respect de la culture de l'entreprise*
- 1.2. Élaborer et proposer des solutions à des problèmes complexes, touchant le cas échéant à plusieurs domaines différents, avec méthode, rigueur, précision, proactivité et créativité
- 1.3. Adopter une attitude éthique
Respecter les règles déontologiques et notamment la législation anti-blanchiment et la politique d'acceptation des clients
- 1.4. Adopter une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- 1.5. Interagir avec la communauté en intégrant des valeurs humanistes, d'intégrité, de respect de la législation, de solidarité citoyenne, de développement durable
- 1.6. Se construire de manière autonome un plan de formation permanente de manière à développer son expertise et ses pratiques

2. Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe

- 2.1. Recueillir, vérifier et transmettre les informations, y compris dans un contexte multilingue et/ou international
- 2.2. Fournir des conseils et des services dans ses domaines d'expertise
- 2.3. Formuler des avis en toutes matières fiscales
Aider à l'accomplissement des obligations fiscales, le cas échéant assurer une représentation auprès des différentes administrations fiscales et des autorités
- 2.4. Fournir des informations fiables en matières comptables, financières, juridiques et fiscales, et accompagner dans toutes les étapes de la vie d'une organisation
- 2.5. Assurer une communication appropriée avec les différents acteurs dans le cadre de ses missions
- 2.6. Structurer sa pensée et s'exprimer clairement par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs
- 2.7. Communiquer de façon efficace et respectueuse en faisant preuve de capacité d'écoute, d'empathie et d'assertivité.

3. Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité

- 3.1. Organiser la comptabilité et les services comptables.
Conseiller et accompagner en matière d'assistance administrative et d'organisation comptable
- 3.2. Déterminer des résultats comptables et établir des comptes annuels individuels et consolidés, conformément aux dispositions légales en la matière en appliquant le cas échéant les normes internationales
- 3.3. Maîtriser les techniques de consolidation et conseiller les groupes
- 3.4. Tenir la comptabilité de l'ouverture à l'établissement des comptes annuels
- 3.5. Vérifier et redresser tous les documents comptables dans le cadre de son mandat
- 3.6. Établir le résultat fiscal et les documents fiscaux
Prodiguer des conseils fiscaux
Optimiser la situation fiscale et patrimoniale
- 3.7. Poser un regard critique sur la situation financière et le fonctionnement d'une entreprise*, en ce compris dans le respect des différentes législations en vigueur
- 3.8. Rédiger en toute indépendance des rapports d'expertise (privés et judiciaires) pour les entreprises et les organisations
- 3.9. Exécuter des missions spéciales avec rapports et attestation pour des tiers, afin d'accompagner le client dans ses obligations comptables et fiscales et d'appliquer correctement la législation en tenant compte des règles de déontologie et des normes professionnelles [*Remarque : missions légalement réservées aux experts-comptables certifiés par l'ITAA*]

4. Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique

- 4.1. Comprendre et assimiler les problématiques de son client, de l'entreprise* et de son environnement
- 4.2. Contrôler la comptabilité de l'entreprise* : notamment, s'assurer de la cohérence et de la pertinence des données, veiller à la conformité de la comptabilité aux exigences légales
- 4.3. Établir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise*
Cerner et définir les problématiques éventuelles et élaborer des solutions et formuler des recommandations
- 4.4. Organiser et optimiser le système d'information comptable et s'assurer de sa cohérence
- 4.5. Accompagner le ou les gestionnaires lors de toutes les étapes de la vie d'une organisation notamment en fournissant des services et des conseils en matière de création, de gestion, de restructuration, de transmission ou de liquidation

5. S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission

- 5.1. Élaborer et implémenter des dispositifs innovants de gestion des flux d'information économique et comptable notamment en matière de développement des outils et services numériques
- 5.2. Développer et actualiser ses connaissances et ses compétences spécialisées
Articuler ses savoirs issus de différentes disciplines
- 5.3. Organiser le processus
Planifier et élaborer, éventuellement en équipe, en fonction d'objectifs prédéfinis, toutes les étapes d'un projet complexe et s'y engager dans le respect des délais de rigueur
- 5.4. Élaborer, assurer le suivi et actualiser les procédures de contrôle interne et externe
- 5.5. Travailler en équipe, en coordonner les activités et en évaluer les résultats

**entreprise(s) : le terme « entreprise(s) » recouvre tous types d'institutions, organisations, associations, publiques ou privées, exerçant en personne physique ou sociétés, industrielles, commerciales ou relevant du non-marchand, nationales ou internationales, dans lesquelles l'expert-comptable est amené à exercer ses activités»*